

Séance du 14 avril 2022**Délibération n° 2022-66**

L'an deux mil vingt-deux, le 14 du mois d'avril à 20 heures, se sont réunis, à Valigny dans la salle socioculturelle, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 04 avril 2022.

Présent(s) : Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Madame Marie-MILLERAT-DALDIN
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Madame Véronique PAULMIER à Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Gilles JACQUET à Monsieur Jérôme JOMIER, Monsieur Didier REGEAIN à Monsieur Sébastien MERY

Absents excusés : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur David LOUBRY, Madame Catherine NOYON, Monsieur Romain POULET

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Anne RENAUD, Madame Amandine COFFIN, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 8.3	Thème : Voirie

Objet : Convention d'autorisation de réalisation de travaux sur le domaine public routier de la communauté de communes du Pays de Tronçais – SARL Tullio SANVOISIN

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code de la Commande Publique, et notamment son article L.2 ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;
- VU** le règlement de voirie communautaire ;

Considérant que la communauté de communes du Pays de Tronçais et la SARL Tullio SANVOISIN ont pour objectif commun de favoriser le développement économique, la sécurité de l'habitat et la sécurité des usagers du domaine public routier ;

Considérant que le gérant SARL Tullio SANVOISIN possède une parcelle avec une construction bâtie, au Chemin des Landes à Meaulne – 033360 MEAULNE-VITRAY et qu'il souhaite faire des transformations afin de la transformer en usage d'habitation ;

Considérant qu'afin de sécuriser cette construction, il convient d'effectuer un busage le long de la propriété ;

Considérant que la société offre son concours à la communauté de communes pour réaliser les travaux ;

Après en avoir délibéré,

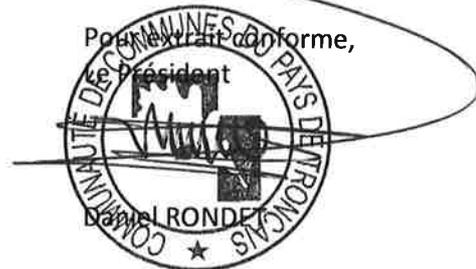
DECIDE :

Article 1 : d'approuver la convention d'autorisation de travaux sur le domaine public routier de la communauté de communes du Pays de Tronçais avec la société SARL Tullio SANVOISIN, ci-annexée.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Article 3 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 14 avril 2022,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr